



Communauté de Communes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION

- FICHE DECLARATIVE -

C.C. Vallées et Plateau d'Ardenne

Service du SPANC

SIEGE : 06 / 08, Rue de Montmorency

08230 ROCROI

ANNEXE : 46, Rue Pasteur

08800 MONTHERME

Email : assainissement@ccvpa.fr

☎ 03.24.54.59.12 Agnès DAUCHY

CONTROLE VENTE (1)

CONTROLE DE L'EXISTANT (3)

CONTROLE DE CONCEPTION (2)

COMMUNE LIEU DU PROJET :

.....

DATE DE LA DEMANDE :

.....

INFORMATIONS GÉNÉRALES

➤ COORDONNEES DU PROPRIETAIRE : (1) (2) (3)

▪ Nom et prénom :

Adresse :

▪ Code postal : Commune :

▪ Tél : Courriel :@.....

▪ Adresse de l'installation à contrôler si différente de celle du propriétaire :

.....
.....

Code postal : Commune :

▪ Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

.....

▪ Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées) :

.....
.....

Code postal : Commune :

➤ **COORDONNEES DU FUTUR ACQUEREUR : (1)**

- Nom et prénom :
- Tél : Courriel : @
- Date de l'Acte d'achat :

➤ **CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE (1) (2) (3)**

Maison d'habitation individuelle

▪ **Type de Résidence**

- Principale Secondaire Location Autre (préciser)

Nombre de Pièces Principales* :

** Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc ...)*

▪ **Occupation**

Nombre d'habitants permanents :
Si l'habitation n'est pas occupée en permanence :
Nombre d'habitants saisonniers/occasionnels :
Périodes d'occupation : mois/an

Autres immeubles

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est le type de local qui sera desservi par l'installation ?
Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?.....

➤ **CARACTERISTIQUES DU TERRAIN (2)**

- Superficie du terrain : m²
- Pente existante : ≤ 5% de 5 à 10 % ≥ 10 %
- Terrain inondable : Oui Non
- Présence d'une nappe d'eau * : Oui Non Ne sais pas

** hors niveau exceptionnel des hautes eaux*

Mode d'alimentation en eau potable :

- Adduction publique
 Alimentation privée -Merci de préciser par quel moyen.....

- Présence d'un captage privé* (prélèvement, puits, forage) à proximité ?
 Oui Non Ne sais pas

** il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

- Le captage privé est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?
 Oui non

L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

- Oui non

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION EXISTANTE : (1) (3)

- **Nombre d'habitations raccordées à l'installation :**

- **L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ?**

- Oui Non ne sais pas

- **Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ?**

- Oui Non ne sais pas

- **Age de l'installation**

Age réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : /...../.....

Si inconnu, tranche d'âge approximative :

- < 10 ans 10-15 ans 15-20 ans 20-25 ans > 25 ans

- **Entretien de l'installation**

Pas d'information disponible

Date de la dernière opération d'entretien : /...../.....

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

.....

Existence de justificatifs : Oui Non

En prévision du passage de l'agent du SPANC, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement (regards et tampons visitables).

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE : (2)



IMPORTANT : La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué / Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses : 200 l 500 l Autre volume

N.B. / Dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux : Volume : m3

N.B. / Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

Autre dispositif :

Toilettes sèches :

N.B./ Renseigner les dispositifs prévus pour le traitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire)

Traitement secondaire

Epandage par le sol en place

Epandage par un massif reconstitué

Installation avec d'autres dispositifs de traitement : filière agréée

Dénomination commerciale /Titulaire de l'agrément :

Modèle : Numéro d'agrément.....

Capacité de traitement (en Equivalents-Habitants) : EH

Dispositifs annexes éventuels :

Chasse Automatique

Pompe ou système de relevage

Modalités d'évacuation des eaux traitées :

Par infiltration dans le sol en place, **à privilégier**.

N.B./ Perméabilité au niveau de la parcelle comprise entre 10 et 500 mm/h

Via le dispositif de traitement par épandage

Par tranchées d'infiltration ou d'Irrigation (barrer la mention inutile)

Par lit d'infiltration ou d'Irrigation (barrer la mention inutile)

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (**joindre obligatoirement une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable**)



IMPORTANT : Solution d'évacuation soumise à Autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau.

Préciser le type (Fossé existant, cours d'eau, mare, étang etc) :

Par rejet dans un puits d'infiltration (**joindre obligatoirement une étude hydrogéologique**)

N.B./Ce mode d'évacuation est soumis à l'autorisation du SPANC.

Rappel : Le rejet des eaux pluviales est interdit dans le dispositif d'Assainissement Non Collectif.

(1) Les travaux sont obligatoires en cas de vente, dans un délai maximum de 1 an après la vente.

(2) Pièces à joindre au présent Dossier Technique :

- * Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- * Si étude non réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de Masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie
- * Le cas échéant, Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'évacuation dans le milieu superficiel).

Renseignements Utiles : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

➤ **ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE**

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- ♦ **A informer le SPANC de toute modification de son projet ;**
- ♦ **A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;**
- ♦ **A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement ;**
- ♦ **A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;**
- ♦ **A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;**
- ♦ **A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;**
- ♦ **A avoir pris connaissance du règlement de service**
- ♦ **S'acquitter de la redevance prévue**

➤ **TARIFS EN VIGUEUR**

Redevances de contrôle de l'existant (1er contrôle-vente-périodique et contre visite) : **140.00 €**
Redevances de contrôle des installations neuves et à réhabiliter : : **280.00 €**
(Contrôle de conception 120.00 € + Vérification des Travaux 160.00 €)

Fait à _____ le _____ Signature